

CONCLUSIONS

L'ANALYSE DOIT FAIRE PLACE À L'ACTION !

Tout ou presque a sans doute été dit dans ce rapport sur la situation de la sécurité dans la construction !

Les statistiques sur les accidents de travail, en Belgique comme en Europe, ont été passées au scalpel d'une analyse rigoureuse qui en a tiré tous les enseignements utiles pour une connaissance complète et objective de la situation. Ces statistiques, même avec les nuances et corrections de l'analyse, confirment le niveau élevé d'accidents dans le secteur, tant par rapport aux autres secteurs d'activité en Belgique, qu'au regard de la construction dans certains autres pays européens.

Cependant - et le rapport s'y est longuement attardé - c'est d'une impressionnante panoplie d'institutions, de structures et de compétences que les entreprises du secteur disposent pour l'organisation de la prévention des risques sur les chantiers. Plus que dans d'autres secteurs, les entreprises de construction peuvent tirer profit des résultats d'une politique sectorielle de prévention qui s'est développée depuis plusieurs décennies.

Les principaux manquements dans l'organisation actuelle de la prévention ont été, eux aussi, traités ; non pas d'un point de vue scientifique, mais bien sous l'angle de vision pragmatique de tous ceux qui sont concernés par la prévention des risques, à commencer par les entrepreneurs eux-mêmes. Tous ces témoignages ont permis de faire des recoupements, d'affiner la vision et de proposer, en fin de rapport, quelques constats forts en termes de carences et de faiblesses dans l'organisation de la sécurité.

Dans un autre ordre d'idées, combien de fois les termes « culture d'entreprise » et « partenariats » n'ont-ils pas été utilisés dans ce rapport pour souligner les moyens d'améliorer radicalement la situation. C'est en effet une des convictions les plus largement exprimées - et développées - dans le rapport que celle qui affirme que l'intégration de la sécurité dans la culture de chaque entreprise et de chaque intervenant dans l'acte de construire fera diminuer drastiquement les accidents de travail sur les chantiers.

Le rapport a aussi abondamment parlé des différents « outils » de la prévention - analyses des risques, plans de sécurité, campagnes spécifiques de prévention, réunions de chantiers, journées de la sécurité, ... - en réservant cependant une place toute particulière à la formation à la sécurité, celle des cadres et travailleurs des entreprises, comme celle des jeunes étudiants, sans laquelle il n'y a pas de prévention responsable possible.

L'étude n'aurait pas été complète si l'on ne s'était pas intéressé à l'apport du niveau européen dans la gestion de la sécurité. Le rapport a montré à cet égard l'importance de l'influence de la législation européenne sur les réglementations nationales en matière de sécurité ainsi que les voies et actions que les autorités européennes se proposent de suivre à l'avenir.

L'avenir a précisément été au cœur des dernières pages du rapport, qui sont consacrées à la présentation du plan d'action que la Confédération mettra en œuvre dès les prochaines semaines pour promouvoir

la sécurité dans le secteur et veiller à ce que chaque entreprise intègre la prévention dans sa propre culture et dans ses modes de fonctionnement au jour le jour.

Ce rapport s'est non seulement efforcé de couvrir tous les aspects du thème retenu, mais il a aussi voulu s'ouvrir à toutes les sensibilités et expertises, sans se limiter au monde de l'entreprise : coordinateurs de sécurité, architectes, maîtres d'ouvrage, conseillers en prévention, mandataires syndicaux, professeurs, experts, tous se sont exprimés, permettant ainsi d'enrichir le débat en confrontant des opinions qui peuvent être différentes de celles des entrepreneurs.

Alors, tout a-t-il réellement été dit dans ce rapport ?

A la vérité, non, car il reste une dernière page à écrire, peut-être la plus importante ! C'est celle que les entreprises vont écrire elles-mêmes demain et après-demain lorsqu'elles s'impliqueront, à tout moment, à tous les niveaux de leur hiérarchie et avec tous les moyens possibles, dans l'organisation de la sécurité sur leurs chantiers.

Cela a été précisé dans l'introduction de ce rapport, la Confédération a voulu faire de 2018 l'année de la sécurité, non pas comme consécration d'un événement, mais comme point de départ d'un vaste mouvement de sensibilisation à la prévention des accidents dans la construction, avec une volonté affirmée de faire changer les mentalités et les comportements sur les chantiers.

Paul DEPRETER, Président de la Confédération, a souhaité donner à ce mouvement une ambition élevée : faire entrer d'ici 2020 la construction belge dans le « top » des cinq pays européens qui enregistrent le moins d'accidents de travail. Il faut, pour y parvenir, réduire de moitié le nombre d'accidents de travail constatés aujourd'hui dans le secteur.

C'est un défi majeur, mais il peut - et il doit - être relevé !

La campagne de communication et d'action que la Confédération lancera prochainement est conçue dans cet esprit et avec l'objectif d'aider au mieux les entreprises à bien prendre conscience de l'importance des enjeux.

Le Forum de la construction de février dernier a lancé à cet égard un premier signal fort. Le concept de sécurité comme élément de culture d'entreprise y a été bien compris et reconnu par tous les participants. Le monde de l'entreprise semble vouloir le changement et y être prêt.

Il lui appartient à présent de concrétiser cette volonté et de mener à bien, dans le prolongement de la campagne de la Confédération, toutes les actions nécessaires à l'aboutissement d'une véritable politique de prévention responsable sur tous les chantiers de construction.

C'est à ce prix que la réalité d'aujourd'hui, avec ses statistiques intolérables, disparaîtra !

